

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 22 août 2022

Publié le : 01/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 BESANÇON, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h50.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Denis JACQUIN.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN.

Soutien à l'association Julienne Javel pour l'opération Paniers solidaires

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au budget 2022 : 67 800 € Montant de l'opération : 1 300 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie Emploi Insertion, Grand Besançon Métropole a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de leurs produits aux plus démunis. La structure a fait une demande de subvention de 1 300 euros pour l'accompagnement de son projet le 6 mai 2022. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 300 €. Pour mémoire, l'aide accordée par GBM en 2021 était de 1 300 €.

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du Grand Besançon.

D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière sera portée aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier).

La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

La participation financière est de 160.80 euros payable en 12 fois.
Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 471 euros.

2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais.

Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

Il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier.

Cette action est aussi l'occasion de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi.

B/ Objectifs de l'action 2022 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS de Besançon : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

Grand Besançon Métropole, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2021 cette opération.

En 2021, 26 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires (dont 20 résidents dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville) pour 51 personnes.

Ces personnes résident sur le territoire du Grand Besançon et principalement à Besançon.

673 paniers ont été distribués.

III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	15 844 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne	
et accompagnement alimentaire :	9 259 €
Participation des bénéficiaires et adhésion :	2 485 €

Sollicitations (identiques aux montants versés en 2021) :

Conseil départemental :	1 100 €
CCAS de Besançon :	1 100 €
MSA :	600 €
Grand Besançon Métropole	1 300 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 1 300 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 1 300 €. Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 300 € pour l'opération paniers solidaires.

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO
Conseiller communautaire délégué

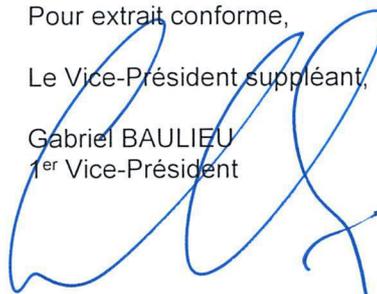

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*